



cadre21

Sexto 2 - Architecte

Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

Critères:

- **Pertinence** : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Suffisance** : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- **Richesse** : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Clarté** de la présentation.

Badge attribué à: [audrey van houtte](#)

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Nous devons d'abord parler avec le jeune qui fait le signalement de la situation de sextage afin de rassurer l'auteur et de le soutenir dans sa démarche. Par la suite, nous mettons en place le protocole sexto afin de recueillir tous les éléments en lien avec la nature, le caractère, et l'intention du geste émis. Nous devons rencontrer tous les jeunes impliqués dans la situation et faire une grille d'évaluation pour chacun lors de rencontre individuelle afin de valider et de corroborer les éléments de chacun et avoir un meilleur aperçu de la nature de la situation, ce moment est aussi charnière dans le processus afin de rappeler aux jeunes la nature confidentielle des entretiens et de la démarche. Si nous jugeons que l'instigateur de la situation avait une intention malveillante, nous ne devons pas remplir la grille d'évaluation avec lui. Par contre, nous nous devons de protéger l'intégrité physique et psychologique de notre jeunes victimes alors une rencontre brève pour confisqué les appareils électroniques contenant les images et nécessaires

afin de stopper la diffusion des images. Par la suite, l'appareil électronique confisqué devra être placé dans un sac scellé afin d'être remis au policier éducateur. En aucun temps, ne devons regarder les images contenus dans le téléphone. Lorsque les rencontres sont terminés, communiquer avec le policier éducateur et avec les parents des jeunes impliqué afin de leur faire part de la démarches et du protocoles d'intervention appliqué en lien avec les politiques de l'école.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Prendre le temps de faire des rencontres individuelles avec chaque jeunes impliqués dans la situation de sextage afin de vérifier qu'ils aillent le soutien nécessaire et de l'aide psychologique au besoin. Appliquer le protocole de sexto lorsque la situation implique des jeunes qui fréquente l'école. Référer au service de police dans le cas de soupçons de la part de personne extérieur. Référer au policier lorsque les jeunes ne sont pas collaboratifs lors de la prise d'information. Toujours agir en lien avec le protocole de sexto et les politiques de l'établissement scolaire. Ne pas reprendre un protocole qui a déjà été sous enquêtes par la police. Investiguer auprès de chaque jeunes impliqués avant de mettre fin à un protocole, et ce même si les images ne semblent pas impliqués de pornographie juvénile afin de valider l'information.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Il est plus délicat de mettre en application le protocole Sexto lorsque la personne est la victime est qu'elle ne souhaite pas dénoncer l'instigateur de la situation. Dans le cas d'acte impulsif, les jeunes ne souhaitent pas toujours se confier et remplir une démarche comme la grille d'évaluation de l'évènement puisqu'il se rendre compte que le tout est très formel et ils ont peur des répercussions que cela pourrait avoir sur leur relation avec l'autre. En ce sens, je crois que la première étape et la plus importante, nous devons rassurer le jeune et le mettre en confiance; lui expliquer en quoi cette démarche va le protéger et le soutenir. Nous devons prendre le temps d'expliquer qu'il s'agit d'une démarche qui vise la bienveillance et l'intégrité physique et psychologique de toutes les personnes impliquées. Lorsque cette étape préliminaire est bien complétée, il est beaucoup plus facile de remplir la grille d'évaluation et d'entamer les démarches rapidement.